

## S. Royal continue d'éliminer nos loups

**Alors que les citoyens et les experts sont contre, la ministre de l'Environnement va autoriser l'abattage de 6 loups supplémentaires. Pourtant, la population de loups est en baisse et 42 ont déjà été tués depuis juillet 2015. Nos associations attaquent cette décision prise contre des animaux protégés et désirés par la majorité des Français.**

Le projet de S. Royal d'autoriser 6 nouveaux abattages avait reçu l'opposition de 90% des 6000 citoyens qui s'étaient exprimés lors de la consultation publique. Les Français sont très majoritairement opposés au tir des loups<sup>(1)</sup>. Le projet d'arrêté avait aussi reçu l'avis négatif du CNPN<sup>(2)</sup> et du propre conseiller scientifique de la ministre<sup>(3)</sup>! La réponse de S. Royal à ce rejet massif est d'autoriser, non pas 6 abattages en un seul arrêté, mais 2 abattages par arrêté... 3 fois de suite<sup>(4)</sup> ! En plus de mépriser les citoyens, la ministre nous prend-elle pour des idiots ?

Ces tirs mettent en péril le bon état de conservation de l'espèce en France. Estimée à moins de 300, la population de loups a stagné voire baissé entre 2014 et 2015, et continuera à baisser au rythme des abattages programmés<sup>(5)</sup>. Le nombre de tirs autorisés entre juillet 2015 et juin 2016 était fixé à 36 par l'arrêté ministériel du 30/6/15, mais ce plafond a déjà été dépassé<sup>(6)</sup>. Nos associations déposeront un recours au Conseil d'État contre ces décisions, et renforceront leur plainte contre la France auprès de la Commission Européenne. La chasse aux loups dictée par les lobbies agricoles et mise en œuvre par l'État français place notre pays en infraction avec les textes européens qui font du loup une espèce strictement protégée.

L'abattage de ces loups ne fera pas baisser la prédation sur le bétail. Entre 2014 et 2015, malgré une très forte hausse des tirs, le nombre d'attaques sur les troupeaux a même augmenté de 5%<sup>(7)</sup> ! En cause : le manque de protection des moutons, constaté chaque jour sur le terrain par nos associations<sup>(8)</sup>. L'aberration de cette politique de tirs est même dénoncée officiellement par les scientifiques du CSPNB<sup>(9)</sup>. La solution pour la cohabitation avec les loups réside dans une amélioration de la protection des troupeaux. Ceci passe par une révision de l'aide financière aux éleveurs, actuellement subventionnés et indemnisés même s'ils ne protègent pas leur bétail.

### Les associations de CAP Loup

#### Contacts :

Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17

Pierre Rigaux - SFEPM - Tél. 06 84 49 58 10

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64

(1) *Sondage IFOP ASPAS/One Voice, septembre 2013*

(2) *Conseil National de Protection de la Nature, 9 février 2016*

(3) *CAP Loup reçu par le conseiller scientifique de Ségolène Royal, 8 mars 2016*

(4) *Selon Christophe Castaner, président du Groupe national loup, le 22 avril 2016*

(5) *Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, étude de mai 2015*

(6) *CAP Loup : un 44<sup>ème</sup> loup mort sur un plafond de 36, 4 avril 2016*

(7) *DREAL Rhône-Alpes, bilan au 31 décembre 2015*

(8) *Voir les vidéos de l'ASPAS, octobre-novembre 2015*

(9) *Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité, 13 janvier 2016*

### [www.cap-loup.fr](http://www.cap-loup.fr) / Les 36 associations de CAP Loup :

**Fondatrices :** Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFEPM, WWF. **Membres :** ALEPE, Altair Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, le CHANT, COGard, CVN, Eco Volontaire International, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GLS, GMA, GREEN, Kermit, LAEO France, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.